

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES - Modes doux :** extension du périmètre du schéma directeur vélo sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Laurence LEMAITRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Au 1^{er} janvier 2018, ViennAgglo, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la commune de Meyssiez se sont rassemblées pour former Vienne Condrieu Agglomération.

Au titre de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vienne Condrieu Agglomération exerce de manière obligatoire la compétence "organisation de la mobilité" au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L3421-2 du même code (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Sur le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la compétence "modes doux" était exercée. A ce titre, par délibération du 03 octobre 2013, un schéma directeur vélo avait été approuvé.

Ce schéma s'inscrit dans la continuité du Plan de Déplacements Urbain et a vocation à définir les grandes orientations stratégiques de la politique vélo du territoire : les aménagements cyclables et les services associés (jalonnement, signalisation, communication, stationnement...).

A ce schéma est annexé un référentiel d'aménagement, qui apporte des précisions techniques et réglementaires pour garantir la prise en compte optimale des cyclistes dans les projets d'aménagement. Ce référentiel a été validé par le groupe de travail vélo et sert de base de réflexion aux opérations d'aménagements cyclables.

Le Plan de Déplacement Urbain 2012-2017 est arrivé à échéance. Son renouvellement sera lancé en 2019.

Vienne Condrieu Agglomération a déposé un projet à l'appel à projet de l'ADEME "Vélos et territoires : accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables".

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la commune de Meyssiez ne disposaient pas de document stratégique relatif aux modes doux de déplacement.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'extension du schéma directeur vélo à l'ensemble du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5,

VU le Code des transports,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU le Plan de Déplacement Urbain,

VU la délibération n°13-175 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 3 octobre 2013 approuvant le contenu du schéma directeur vélo,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

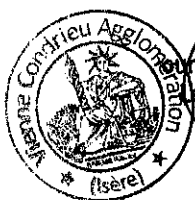
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'extension du schéma directeur vélo sur l'ensemble du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

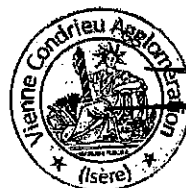
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019
et a été publiée le 15 FEV. 2019



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat